

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

**du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL**

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2025

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente ;  
Mme ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET,  
IBARBOURE, KORDIAN

**EXCUSÉS** : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, MATON

**POUVOIRS** : Mme LASSERRE à Mme PINATEL ; M. ALDANA-DOUAT à  
M. CURUTCHARRY ; M. MATON à M. KORDIAN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CASTEL

## O/J N°13 — CRR : MODIFICATION CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE DES SABLES ET L'APEC

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Pour faire suite à des modifications d'organisation de dernière minute, la convention de partenariat avec l'APEC et l'école des sables qui vous a été présentée lors du conseil d'administration du 18 mars 2025 a dû être modifiée.

Pour cela, vous trouverez ci-dessous, les nouvelles modalités qui viennent annuler et remplacer celles mentionnées dans le projet qui vous a été présenté le 18 mars dernier :

---

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Antton CURUTCHARRY



Actions prévues :

- La Conservatoire accompagnera l'APEC dans la gestion administrative nécessaire à la mise en œuvre du projet et dans le lien aux familles ;
- Il participera à l'élaboration du contenu pédagogique du stage en concertation avec l'École des Sables ;
- Il prendra en charge les frais de transport de 3 accompagnateurs-encadrants de la Régie. Ces frais seront pris en charge sur présentation d'une facture émise par l'APEC à l'issue du stage. Ils sont estimés à 2043.72 € TTC selon le devis réalisé en janvier 2025.
- Les frais d'hébergement et de repas des adultes seront pris en charge sur présentation d'une facture émise par l'École des Sables à l'issue du stage à hauteur de 1 240 € TTC.
- Le Conservatoire s'engage à participer aux frais pédagogiques du stage sur présentation d'une facture émise par l'École des Sables à l'issue de l'échange pédagogique à hauteur de 4 000 € TTC ;

Après délibération, il est demandé à la régie autonome d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention de partenariat modifiée avec l'École des Sables et l'APEC, étant entendu qu'elle annule et remplace celle votée en conseil du 18 mars 2025. Vous trouverez le projet de cette convention en annexe du présent rapport.

DONT ACTE